LES COTISATIONS

ÊTRE CONSIDÉRÉ-E, ÇA COMMENCE PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

SNUipp FSU 18 — DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Classe Normale (PE et Psy EN)	
Echelon	Cotisation
1	98€
2	126€
3	146€
4-5-6	165€
7-8	180€
9-10	215€
11	235€

Hors classe (PE et Psy EN)	
Echelon	Cotisation
1-2-3	270€
4-5-6	275€

Classe exceptionnelle (PE et Psy EN)	
Echelon	Cotisation
1-2-3-4	300€
Chevron	Cotisation
1-2-3	320€

Autres contrats	
AESH	36€

Situations particulières	
Dispo/Congé parental	50€

Retraité	
Instituteurs	135€
PE, PEGC	155€

- 66 % de votre cotisation 2020-2021 seront déductibles de vos impôts (revenus de 2020) ou elle donnera droit à un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

INSPE	
Etudiant	36€
Stagiaire	82€

Temps partiel: la cotisation est proportionnelle à la fraction du service effectué

Instructions pour le prélèvement automatique

Les prélèvements seront effectués les 03 des mois de novembre, décembre, janvier, février, mars, avril.

Nouveaux prélèvements :

1) remplir soigneusement l'autorisation ci-dessous

2) joindre obligatoirement un RIB (attention ne pas adresser de chèque annulé)

faire parvenir l'autorisation ci-jointe à l'adresse suivante :

SNUipp-FSU 18, Maison des syndicats,
5 bd Clémenceau, 18000 BOURGES

(En cas d'adhésion tardive, les prélèvements s'échelonneront sur les mois restants)

Anciens prélèvements :

Merci de nous faire parvenir le nouveau bulletin d'adhésion pour un suivi précis de votre situation professionnelle et pour vérification de vos coordonnées bancaires et postales.

En cas de non retour de ce bulletin et sans contre-ordre de votre part, le premier prélèvement aura lieu le 03 novembre.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au SNUipp-FSU 18.

Débiteur :

Vos Nom Prénom(*) : .....

Votre Adresse (*) : .....

.....

Code postal (*) : .....

Ville (*) : .....

Pays (*) : .....

Nom : **SNUipp-FSU 18**
Adresse : **Maison des syndicats**
5, Boulevard Clémenceau
Code postal : **18000**
Ville : **BOURGES**
Pays : **FRANCE**

IBAN(*) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC (*) | | | | | | | | | | |

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A (*) : ....., le ...../...../ 20.....